



Signataire : Thierry Cerutti

Date de dépôt : 3 mars 2026

Question écrite urgente

Unité d'incinération des boues sur le site de la STEP d'Aïre

Mesdames, Messieurs les conseillers d'Etat,

La perspective d'implanter une unité d'incinération des boues sur le site de la STEP d'Aïre soulève des questions majeures de cohérence territoriale, d'exposition de la population et de rationalité environnementale.

Il n'est pas acceptable que le canton envisage la création d'un second site de combustion à proximité immédiate de quartiers densément peuplés, alors qu'une installation industrielle dédiée au traitement thermique des déchets existe déjà aux Cheneviers, avec des infrastructures de dépollution éprouvées, un réseau de chauffage à distance opérationnel et une capacité de production d'électricité par cogénération.

Les deux sites étant situés à faible distance à l'échelle cantonale, multiplier les points d'émissions dans un territoire aussi restreint revient à disperser les nuisances au lieu de les concentrer sur un site historiquement industriel et techniquement dimensionné pour ce type d'activité.

La STEP d'Aïre prévoit déjà une valorisation énergétique par pompes à chaleur sur l'eau épurée. L'argument énergétique ne saurait donc justifier à lui seul l'ajout d'une installation de combustion supplémentaire sur le site. A l'inverse, l'intégration des boues aux Cheneviers permettrait d'optimiser simultanément la production de chaleur et d'électricité au sein d'une infrastructure existante.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- ***Est-ce que le département de tutelle a exigé formellement une analyse comparative complète et transparente entre les variantes « incinération***

à Aire » et « transfert aux Cheneviers » faite par un organisme tiers indépendant des SIG ? Sinon, pour quelles raisons et va-t-il le demander ?

- *Est-ce que le département de tutelle va demander un bilan chiffré comparatif des émissions atmosphériques, de la dispersion, du trafic, de la production d'électricité et des impacts sanitaires et soutenir prioritairement la variante de centralisation si elle est techniquement viable ?*